

cappiteyne que lui, qu'il n'avoit rien à luy commander, et que par la Mort-Dieu, s'il se faschoit, qu'il le rambarreroit aussy bien qu'il avoit rembarré le jour d'hier dimanche ceulx de Ville sur Jarniaust, et qu'il ne creygnoint point le dict seigneur de Montmallas. Lequel seigneur leur dict : E bien Messieurs, vous faires comme il vous plaira, et après le dict seigneur s'en ella à Coigny, et les dicts souldards demurarent aux maisons des dicts dénonceans, et tantost après et qu'ils eurent beu, mangé à leur ayse s'en allarent contre le bourg de Coigny emportant les dicts sept testons ; requerant justice leur estre faicte et qu'il soit enquis avec les tesmoings que de leur part seront ministrés, protestans faire partie de temps et lieu. »

« Et nous, chastellain susdict nous fusmes enquis avec les tesmoings après nommés, adjournés par Jehan Menestry, sergent ordinaire, comme il a rapporté de vive voix. »

« Pierre Courtois, Jacques Benier et Claude Buix dict Auryon. » (Dépositions conformes à la plainte.)

« Claude Blassy laboureur de Dénicy (3), aagé de quarante cinq ans ou envyron, comme il a dict, lequel par serment qu'il a faict aux saincts évangilles de Dieu, dépose sur le contenu de la plaincte et dénonciation sus escripte, circonstances et deppendances, et dict que hier dimanche, il se transporta de Dénicy à Coigny pour ce qu'il avoit oui dire qu'il y avoit des gens d'armes lougés, et comme il fut

---

(3) Dénicy, Denicé, Paroisse du Beaujolais voisine de Cogny. En 1087 les églises de Ste-Marie de Dénicé et de St-Germain de Cogny ayant été données à l'abbaye de Savigny par le sire de Beaujeu, ce monastère établit un prieur à Denicé, lequel nommait à la cure de Cogny. En même temps que ces deux églises, la chapelle de Montmelas, fut cédée aussi à Savigny.